



# OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE

**Contrôle médical et suivi "santé et bien-être au travail"**

Des compétences complémentaires associées  
au cœur d'une nouvelle équipe



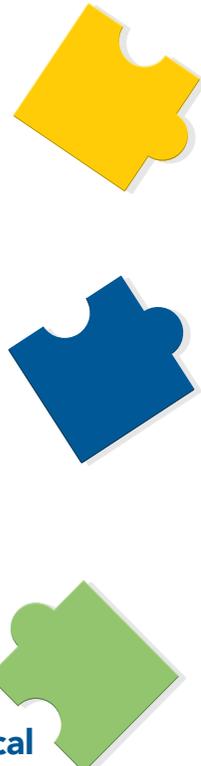


Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022  
le CDG06 met en place  
une offre de service  
mutualisée forfaitaire  
à destination des  
collectivités territoriales  
et établissements  
publics de moins  
de 2000 agents.



Cette offre pluridisciplinaire santé et bien-être au travail vous propose :

- un nouveau service de contrôle médical ;
- la mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences médicales, techniques et organisationnelles complémentaires pour assurer les missions de santé au travail dans la fonction publique.



## Le contrôle médical des arrêts de travail

Mis en œuvre à la demande des employeurs et réalisé par un **médecin agréé**, le contrôle des arrêts de travail a pour but :

- de vérifier la validité des arrêts de travail ;
- de prévenir au mieux les arrêts pour raison de santé non justifiés ou qui ne le sont plus ;
- de démontrer le bien-fondé de certains arrêts maladie afin de lever d'éventuelles suspicions en interne et d'améliorer les relations au sein des services ;

- de redonner du sens à l'arrêt maladie en rappelant le cadre exact dans lequel ce droit peut s'exercer.

Ce contrôle est effectué au plus tard dans un délai de 5 jours ouvrés.



## Le suivi en santé au travail

La santé au travail est prise en charge de façon globale. Des démarches transversales de prévention sont proposées et mises en œuvre en collaboration avec les employeurs.

L'équipe pluridisciplinaire du CDG06, composée de **médecins, infirmières, intervenants en risques professionnels, psychologue, assistante sociale** vous propose :

- des actions en milieu de travail conduites par l'équipe pluridisciplinaire ;
- des conseils en matière de prévention des risques professionnels ;
- la surveillance médicale des agents ;

- des orientations pour une prise en charge individuelle de deuxième niveau vers la psychologue et l'assistante sociale.



L'équipe pluridisciplinaire s'adapte aux spécificités des collectivités territoriales et répond ainsi à de nombreux enjeux :

- conseiller les employeurs sur les actions de prévention ;
- évaluer les risques professionnels ;
- participer au maintien dans l'emploi des agents ;
- s'assurer de la compatibilité de la santé des agents avec le poste de travail ;
- réduire les risques psychosociaux ;
- collaborer à l'étude des projets de construction ou aménagement des bâtiments ;
- sensibiliser sur les thématiques de santé publique.

Vous avez des questions ?  
N'hésitez pas à nous contacter.

Votre contact au CDG06  
Santé et bien-être au travail



04 92 27 34 37  
ou 31 79 ou 31 68



pluri@cdg06.fr



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes  
33 avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – CS 70169 – 06705 Saint-Laurent-du-Var CEDEX  
Tél. : 049227 3434 – Internet : <http://www.cdg06.fr>

*Établissement public administratif créé par la loi du 26.01.84 et le décret du 26.06.85*

## OFFRE COMPLÉMENTAIRE

# Accompagnement psychologique

Une expertise adaptée pour  
répondre aux besoins spécifiques  
des collectivités

Cette offre complémentaire en accompagnement psychologique est proposée aux adhérents de l'offre pluridisciplinaire. Elle permet la prévention, l'accompagnement et le traitement des situations humaines auxquelles sont confrontés les employeurs.

## Missions psychologiques

Notre service est composé d'une équipe de **psychologues de formation clinique ayant également une approche en psychosociologie et en petite enfance**. Elle permet la prise en compte globale de la personne face aux difficultés rencontrées

dans son environnement professionnel et personnel lors d'entretiens individuels.

Elle met également en place des missions spécifiques à la demande des collectivités dont :

- interventions collectives auprès de groupes pour effectuer des analyses de pratiques, des régulations d'équipes, des réflexions sur des thèmes spécifiques ;
- médiation interindividuelle ou collective dans le cas de conflits ;
- démarche de diagnostic des risques psychosociaux ;
- accompagnements personnalisés type suivi FIPH ;
- possibilité de réaliser des débriefings collectifs sur site suite à un évènement traumatisant qui s'est réalisé hors contexte professionnel ;
- participation aux cellules RPS.



Vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter :



04 92 27 34 37 ou 31 54



[accompagnementpsychologique@cdg06.fr](mailto:accompagnementpsychologique@cdg06.fr)

## OFFRE COMPLÉMENTAIRE

# Hygiène et sécurité

Une expertise adaptée pour répondre aux besoins spécifiques des collectivités



Cette offre complémentaire en hygiène et sécurité est proposée aux adhérents de l'offre pluridisciplinaire. Elle permet la prévention, l'accompagnement et le traitement des situations techniques et organisationnelles dans le domaine de la sécurité au travail.

## Service hygiène et sécurité

Notre service est composé d'une équipe d'intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

Certains bénéficient de la certification ACFI (Agent Chargé des Fonction d'Inspection).

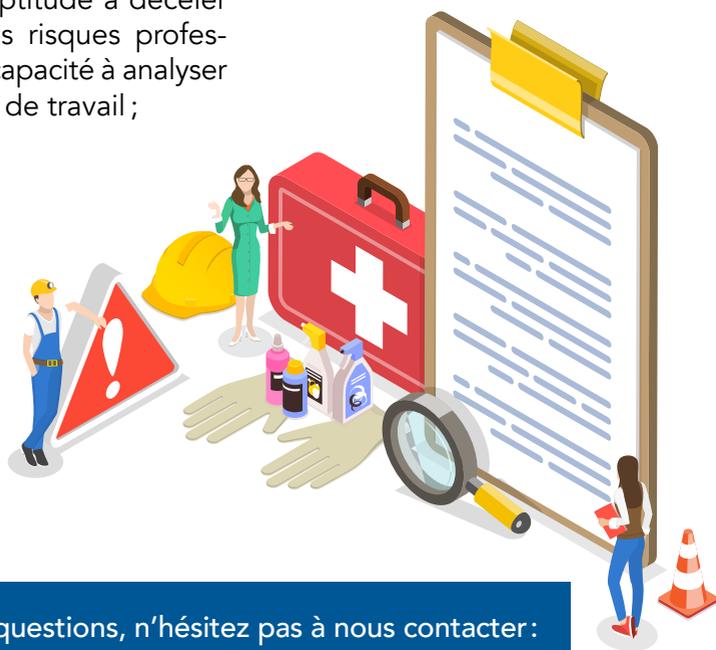
## Le rôle de l'IPRP et de l'ACFI dans l'offre pluridisciplinaire complémentaire :

- évalue la prise en compte des enjeux de la prévention dans le fonctionnement de la collectivité ;
- intervient en médiation en cas de désaccord sur une situation de droit de retrait entre l'autorité territoriale et le Comité Social Territorial/Formation Spécialisée (CST/FS) ;
- intervient en médiation professionnelle, dans un contexte de relation dégradée entre vos collaborateurs, vos instances ou au sein de vos organisations ;

*suite* →



- diagnostique les priorités d'actions de la structure inspectée / situations de travail constatées ;
- contrôle les conditions d'application de la réglementation Santé Sécurité au Travail ;
- met en œuvre ou participe à des enquêtes spécialisées ;
- propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates jugées nécessaires en cas d'urgence ;
- émet des avis circonstanciés sur les règlements, consignes et documents applicables en la matière ;
- développe l'aptitude à déceler et mesurer les risques professionnels et la capacité à analyser les conditions de travail ;
- anime des actions de formation / sensibilisation en matière d'hygiène et de sécurité au travail ;
- conseille et vient en appui dans l'élaboration et la mise en œuvre des démarches de prévention, dans l'analyse de situations de travail complexes nécessitant un accompagnement sur mesure ;
- propose des solutions pragmatiques pour répondre aux obligations réglementaires dans le contexte technique, humain, économique, organisationnel de l'employeur.



Vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter :



04 92 27 31 68



hs@cdg06.fr